

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Deliberio Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 20 MARS 2024

OBJET / GAIA : Cimetière : fixation du prix de vente d'un caveau 4 places et de son monument.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 24
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino ; Mme Maud Gastigard à Mme Véronique Cadepond-Larronde ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Jean-François Lacosta à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'au vu de la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 portant aménagement des délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, il a été décidé, par acte de rétrocession n°3633 du 12 février 2024, la rétrocession à titre gratuit de la concession n°3182, sise Section C File 3 n°12 équipée d'un caveau quatre places et d'un monument.

Cet équipement funéraire a ainsi fait gratuitement retour à la commune et peut dès lors faire l'objet d'une réattribution sachant que ledit caveau est libre de corps et que toute mention permettant une identification sera effacée du monument.

Dans le cadre de la réaffectation de concessions et d'équipements funéraires conformément à l'article L. 2 223-13 du CGCT et à la circulaire n° 93-28 C du ministre de l'Intérieur en date du 28 janvier 1993, prise après avis du Conseil d'État, il convient dès lors de se prononcer sur le prix de vente du caveau funéraire et du monument ayant ainsi fait retour à la commune.

Compte tenu :

- ✓ du prix d'acquisition du caveau quatre places acquitté par le concessionnaire originel soit (3 328 francs) et sa conversion en euros prenant en compte l'érosion monétaire due à l'inflation portant ce montant à 1 627 € à ce jour;
- ✓ que le caveau concerné se trouve en excellent état de conservation et est pourvu d'un monument en granit également en excellent état de conservation (estimation à 1 500 € neuf a minima)
- ✓ des travaux de ponçage de la stèle à effectuer aux fins d'anonymisation (coût estimé à 650 €)
- ✓ du prix d'un caveau 4 places neuf sans monument soit 3 400 €

Il est proposé de fixer un prix de vente du caveau quatre places et de son monument à 3 000 € TTC.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le prix d'un caveau quatre places et de son monument à 3 000 € TTC,


HABILITE le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce y afférente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Jean-Paul EYHERACHAR
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza